
Adresse des administrateurs du district du Quesnoy (Nord) félicitant la Convention pour ses immortels travaux et jurant de préférer mille morts à la servitude sous le joug ennemi, lors de la séance du 23 thermidor an II (10 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district du Quesnoy (Nord) félicitant la Convention pour ses immortels travaux et jurant de préférer mille morts à la servitude sous le joug ennemi, lors de la séance du 23 thermidor an II (10 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 415-416;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23087_t1_0415_0000_9

Fichier pdf généré le 09/07/2021

[*Xantes, 16 therm. II*] (1).

Représentans du peuple,

Grâces mille fois vous soient rendues ! Par votre énergie et votre active surveillance vous venez de faire échouer la plus horrible conspiration, et sauver la patrie du plus grand danger dont elle aît jamais été menacée. Robespierre, dont le nom fait frissonner d'horreur tous les républicains, ce monstre qui savoit si adroitement se parer des vertus de Socrate et d'Aristide, et qui, pour nous asservir, nourrissait son cœur des crimes de Catilina, vient de subir le juste châtement des traîtres.

Maintenant, législateurs, que le sol de la liberté est délivré de cet audacieux conspirateur, qui vouloit comprimer, dans vos âmes ces nobles élans, dans vos esprits ces pensées fières et vastes qui ont toujours fait trembler les tyrans et assuré les triomphes de nos armées, continuez à parcourir aussi dignement votre glorieuse carrière; marchez à grands pas dans ce qui vous reste à faire, pour affermir la liberté et la donner au monde; que vos génies transcendants suivent et dirigent la marche rapide de nos armées, et bientôt les factieux, les traîtres et les tyrans seront anéantis.

Le sort des traîtres et des scélérats, c'est de s'engloutir et se perdre dans l'abîme du néant; mais vous, législateurs, vos âmes incorruptibles et vivantes franchiront les bornes du tems et de la vie terrestre pour voler à l'immortalité (*sic*).
Silet F.

MARIELLES (*présid.*), P. Hec. SAVARY, BILHAULT,
LE BOUC, JOYEUX fils,
BOUJU, ARDOUIN, LEVALLOIS.

29

Il est donc vrai, écrivent à la Convention nationale les membres du tribunal du district de Belle-Défense (2), que, jusque dans le sanctuaire de la liberté, il s'ourdissoit des complots contre la patrie. Mais vous, législateurs purs, qui, par des travaux infatigables, avez sauvé la République des horreurs de la guerre civile, vous avez encore su, par la même constance, la sauver des horreurs de l'esclavage; recevez-en nos actions de grâces.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*S.d.*] (4)

Il est donc avéré ! Jusque dans le temple de l'égalité, jusque dans le sanctuaire de la liberté,

il se préparoit des crimes, il s'ourdissoit des complots contre la patrie ! Ces discours pompeux, dans lesquels des fourbes orateurs proclamoient à l'envi les vérités éternelles, les principes sacrés sur lesquels repose l'édifice social, n'étoient donc, dans leurs bouches hypocrites, que de vains mots, artistement arrangés pour surprendre notre confiance abusée ! Soit à jamais vouée à l'exécration la mémoire des monstres qui jouoient le patriotisme et la probité ! Puissent, comme eux, tomber sous la hache vengeresse leurs fauteurs et leurs complices !

Ô vous qui, par des travaux infatigables avez sauvé la République des horreurs de la guerre civile, vous qui, placés sous les poignards que vous avez méprisés, n'avez connu que votre devoir, recevez l'hommage de notre reconnaissance et de notre amour. Non, malgré les attentats du crime, le sol françois ne sera plus souillé par la présence du despotisme. Non, nous ne serons pas réduits par le désespoir à penser, comme le dernier des Brutus, que la vertu ne soit qu'un phantome. Vos succès glorieux en attestent la puissance, en assurent le triomphe. Oui, la Convention existe, la défection de quelques traîtres n'a pas rompu le faisceau de l'indivisibilité. Nous renouvelons le serment d'y demeurer à jamais inviolablement et uniquement attachés.

L'HERNOUX (*présid.*), BEUTET (*greffier*).

30

Les administrateurs du district du Quesnoy, département du Nord, félicitent la Convention nationale sur ses immortels travaux, et l'invitent à continuer sa glorieuse carrière. Ils jurent de mourir plutôt que de redevenir esclaves; promettent de démasquer les traîtres, de fournir à leurs frères d'armes les objets qui sont à leur disposition.

Mention honorable, et insertion au bulletin (1).

[*Les administrateurs du distr. séant provisoirement à Bavay, à la Conv.; Bavay, 23 mess. II*] (2)

Délivrés enfin de la servitude des tyrans coalisés, réunis en assemblée du conseil, sous les auspices du citoyen Laurent, député à l'armée du Nord, nos premiers regards doivent se porter vers les restaurateurs, les libérateurs du peuple françois. C'est de Bavay, législateurs, de cette ville des Nerviens, qui a sçu si longtems défendre sa liberté contre les Romains, ces oppresseurs de l'univers, et qui, par là, nous fournit un nouvel exemple de fermeté, que nous vous félicitons sur vos immortels travaux. Continuez votre noble carrière, législateurs, et la ligue des despotes va disparaître, comme les

(1) C 313, pl. 1 247, p. 13. Mentionné par *F.S.P.*, n^o 402; *M.U.*, XLII, 379; *J. Fr.*, n^o 685; *Bⁱⁿ* 30 therm. (1^{er} suppl^l).

(2) Ci-devant Saint-Jean-de-Losne, Côte-d'Or.

(3) *P.-V.*, XLIII, 142.

(4) C 313, pl. 1 247, p. 14. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 30 therm. (1^{er} suppl^l).

(1) *P.-V.*, XLIII, 142.

(2) C 313, pl. 1 247, p. 15.

phantomes du rêveur Ezéchiel. Encore un instant, et, non seulement la France, mais la Belgique, mais la moitié de l'Europe est déchargée des fers que ces êtres féroces avoient forgés dans leur démence furieuse. Qu'ils reviennent, ces barbares, avec la séquelle de nos émigrés, de ces vils esclaves qui n'ont montré du courage qu'à molester et égorger leurs frères désarmés, et ils verront si des hommes redevenus libres tombent une seconde fois dans la servitude. Nous leur montrerons que notre devise de vivre libre ou mourir n'est point une chimère; qu'elle est gravée dans nos cœurs en caractères de feu; que les maux de tout genre, qu'ils nous ont causé pendant dix mois de persécution, ont porté notre ardeur républicaine au point de préférer mille morts à la simple apparence de retomber sous le joug que nous venons de secouer. Oui, sauveurs de la patrie, nous en faisons le serment : pendant que vous formez des loix pour rendre nos armées victorieuses, pour empêcher la trahison des scélérats, que le sol de la République renferme encore dans son sein, pour procurer au peuple le bonheur, tant de fois promis mais jamais donné, par ces hommes qui se disoient ses souverains, nous allons, dans l'arrondissement dont l'administration nous est confiée, coopérer à tous ces actes de vertu, en démasquant les traîtres, qui ne nous sont aujourd'hui que trop connus, en fournissant avec zèle à nos braves frères d'armes les objets qui sont en notre disposition, en faisant distinguer à nos concitoyens, en un mot, la douce et juste administration populaire, de l'administration arbitraire et inique établie par des despotes.

MOINE, GERIN, LENGLET, POTTIER, J.B. RAPPES,
Aug. CARLIER, LUSTREMAN.

31

La société populaire séante à Villefranche (1) applaudit à la prudente énergie que la Convention nationale a développée contre d'audacieux triumvirs. Elle jure de toujours regarder la Convention nationale comme son point de ralliement dans toutes les circonstances.

Mention honorable, et insertion au bulletin (2).

[Villefranche, 19 therm. II] (3)

Représentants du peuple,

Les audacieux triumvirs et leurs téméraires partisans sont tombés sous la foudre populaire, et la liberté doit encore ce nouveau triomphe à votre courage. Les insensés ! Pouvaient-ils espé-

rer de remettre dans les fers une nation puissante et magnanime qui a juré de vivre libre ou de mourir ? ils ont subi le sort qui attend tous les traîtres qui voudraient marcher sur leurs traces : aucun ne se soustraira à votre infatigable vigilance, et, s'ils pouvaient échapper au glaive que vous tenez suspendu sur leurs têtes, le peuple est là : comptez toujours sur lui; nos fortunes et nos vies sont consacrées au salut de la patrie et à la défense de la représentation nationale : nous serons libres, ou nous mourrons avec vous. Achevez votre ouvrage. Ne permettez plus *qu'un homme s'élève au-dessus d'un autre homme : qu'il n'y ait de grand, d'élevé que le peuple*. Précipitez sans retour dans le néant tous les ambitieux, tous les intrigants, parmi lesquels se recrutent sans cesse les conspirateurs. Arrachez du tronc de l'arbre de la révolution toutes ces plantes parasites qui ne s'y sont attaché que pour en dévorer la substance; établissez solidement la justice, l'ordre et le calme dans la République, et, victorieux de ses ennemis intérieurs comme de ceux du dehors, la liberté sera toujours affermie. S. et F.

MOREL (*secrét.*), CHANAL (*comm^{re}*), D. BRESSOU-DURIEUX (*comm^{re}*), TAVERNIER (*présid.*).

32

Le citoyen Carton fait à la République remise d'une pension de 120 liv. 18 sous 6 deniers, à lui accordée pour année de service dans la ci-devant garde nationale parisienne, afin d'en faire jouir ceux qui, plus heureux que lui, portent des blessures honorables.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (1).

33

La société populaire de Blois, département de Loir-et-Cher, écrit à la Convention nationale que les républicains de cette commune ont célébré une fête en réjouissance des victoires que viennent de remporter les armées françaises. Elle la félicite d'avoir mis à l'ordre du jour la probité et les mœurs, d'avoir, par ce moyen, déjoué les projets ambitieux des partisans des Hébert, des Chaumette, des Chabot, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, et insertion au bulletin (2).

[Les membres composant la sté popul. et révol. régénérée de Blois, à la Conv.; Blois, 16 mess. II] (3)

(1) Rhône ?

(2) P.-V., XLIII, 143.

(3) C 315, pl. 1 265, p. 14. Mentionné par M.U., XLII, 379; J. Fr., n° 685; Bⁱⁿ, 30 therm. (1^{er} suppl^l).

(1) P.-V., XLIII, 143. Bⁱⁿ, 30 therm. (2^e suppl^l) (Chrisotome Carton).

(2) P.-V., XLIII, 143; Bⁱⁿ, 27 therm. (1^{er} suppl^l).

(3) C 315, pl. 1 265, p. 15. Mentionné par J. Fr., n° 685.